



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Formulaire à adresser à la DDT 21 :**

- soit par La Poste : DDT de Côte d'Or

Service Économie Agricole et Environnement des  
Exploitations

57 rue de Mulhouse

BP 53317

21033 DIJON Cedex

- soit par mail à [ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr) en indiquant comme objet «  
Intempéries 2024 » et votre n° pacage

**DEMANDE INDIVIDUELLE DE RECONNAISSANCE DE LA FORCE MAJEURE  
INTEMPÉRIES CAMPAGNE PAC 2024  
POUR BCAE 7 (ROTATION ANNUELLE DES CULTURES)  
ET ÉCORÉGIME (VOIE DES PRATIQUES)  
ET ABSENCE DE SEMIS  
SUITE AUX INTEMPÉRIES INTERVENUES DURANT L'HIVER 2023-2024 ET LE  
PRINTEMPS 2024**

N° PACAGE :

Dénomination :

A cause des fortes précipitations intervenues depuis l'automne 2023, je n'ai pas pu implanter les cultures initialement prévues. A ce titre, je demande à bénéficier de la dérogation au titre de la force majeure car :

je ne respecte pas l'obligation d'assurer une rotation des cultures sur au moins 35 % de ma sole arable cultivée au titre de la BCAE7

je deviens inéligible à la voie des pratiques de l'écorégime

je passe du niveau supérieur au niveau de base pour l'écorégime par la voie des pratiques

je ne peux pas activer l'ensemble de mes DPB disponibles dans mon portefeuille

autre :

Les parcelles suivantes de mon exploitation sont concernées :

N° ilot 2024	N° Parcelle 2024	Surface (ha)	Commune	Culture qui aurait dû être semée	Culture réellement implantée
Exemple : 10	4	7,8	Trouhans	Blé tendre d'hiver	Orge de printemps

